Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 3

Artikel: Association cinématographique Suisse romande : assemblée générale

ordinaire du 22 mars 1934, à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-733023

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizer



RÉDACTRICE EN CHEF Eva ELIE



OFFIZIELLES ORGAN DES SCHWEIZ. LICHTSPIELTHEATER-VERBANDES, DEUTSCHE UND ITALIENISCHE SCHWEIZ

DIRECTEUR : Jean HENNARD

Nº 3

DIRECTION RÉDACTION, ADMINISTRATION :

TERREAUX 27 LAUSANNE

TÉLÉPHONE 24.480

Abonnement: 1 an, 6 Fr.

Association cinématographique suisse romande

Assemblée générale ordinaire du 22 mars 1934, à Genève

Genève! Le Salon de l'Automobile, permettant de voyager à prix réduit! La présentation privée de la première partie du film Les Misérables, qui sortira prochainement en Suisse. Enfin, un ordre du jour excessivement important et chargé, du fait que depuis l'assemblée générale ordinaire de 1933 les membres de l'A.C.S.R. ne s'étaient plus réunis, par suite de circonstances spéciales... tout cela devait attirer un grand nombre de directeurs de cinémas dans la cité des Nations. Sur plus de 130 membres que compte l'Association, 80 cinémas étaient représentés... un chiffre-record qui augure bien de l'avenir et de l'importance que prend le groupement des exploitants, en butte à toutes sortes de charges nouvelles et qui, plus que jamais, ont besoin d'unir leurs efforts pour défendre leurs intérêts.

N'ayant pas participé nous-même aux dé-libérations, nous nous en remettons aux renseignements qu'ont bien voulu nous transmettre quelques amis dévoués à notre cause et à notre modeste journal, et nous nous faisons un devoir de les remercier de leur obbligeant appui et concours.

Le Comité de l'A.C.S.R., prévoyant que l'ordre du jour ne pourrait pas être liquidé en une après-midi, avait fixé à 10 h. du

De Comité de l'A.C.S.R., prévoyant que l'ordre du jour ne pourrait pas être liquidée nu me après-midi, avait fixé à 10 h. du matin l'ouverture des délibérations. Cette heure, un peu matinale, ne dérangea nullement les plans des dirigeants, car bon nombre d'exploitants étaient arrivés déjà la veille. C'est ce qui explique que la liste de présence ait rallié un si grand nombre de signaires. Mais c'est avec une bonne demi-heure de retard que M. Martin, le fidèle président de l'Association, ouvrit les débats, en souhaitant la bienvenue aux assistants et en passant immédiatement la parole à M. Bech, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 28 février 1933, qui fut accepté sans aucune observation.

passant immediatement la parole à M. Bech, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 28 février 1933, qui fut accepté sans aucune observation.

L'assemblée passe ensuite à l'approbation du rapport de gestion pour 1933, rapport rédigé par le secrétaire et que nous avons eu l'occasion d'avoir sous les yeux. Sans entrer aujourd'hui dans le détail de ce très intéressant rapport — ce que nous nous promettons de faire plus tard — nous relèverons un chiffre qui nous a frappé et qui indique bien dans quelles proportions s'est développée l'importance de l'A.C.S.R. et aussi le travail de son secrétairai: alors qu'en 1932 ce dernier avait expédié 1082 lettres, il ent près de 1600 lettres à envoyer en 1933, soit une augmentation de 50 %. Inutile d'ajouter que fout est à l'avenant... mais nous reviendrons à cela, comme déjà dit... et que le rapport de gestion fut accepté avec de justes remerciements à son auteur.

Le rapport des comptes, que chaque membre avait reçu en même temps que la convocation, ne souleva aucune objection. Il accuse, nous dit-on, un petit bénéfice qui augmentera d'autant la fortune de l'Association. L'approbation de ce rapport, recommandée par les reviseurs des comptes, MM. Roeslin (Neuchâtel), et Decoppet (Yverdon), ne fit aucun pil et de nouveaux remerciements furent adressés à M. Bech, qui cumule les fonctions de secrétaire et de caissier.

Puis, l'assemblée donna décharge à tous ses mandataires: comfité, reviseurs, secrétaire-caissier, pour l'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance s'étant produit en cours d'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance s'étant produit en cours d'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance s'étant produit en cours d'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance s'étant produit en cours d'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance s'étant produit en cours d'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance s'étant produit en cours d'exercice 1933.

Réélection du comité. — Une vacance

M. Martin (Yverdon), comme président et, comme membres: MM. M. Hoffmann (Colisée-Genève, ancien vice-président), Dr Brum (Capitole S. A.-Lausanne et Rialto S. A.-Genève), Lavanchy (Bourg-Lausanne), Louviot (Morges-Moudon), Allenbach et Gerber.

Louviot (Morges-Moudon), Allenbach et Gerber.

La nomination du comité se fit partiellement à main levée et partiellement (pour les deux postes à repourvoir) au bulletin secret.

MM. Goeldlin et Palivoda fonctionnèrent en qualité de scrutateurs.

La réélection du comité provoqua, nous dit-on, une attaque assez sérieuse, mais fondée, de M. Goeldlin, qui demanda des précisions sur le fait que certain cinéma était représenté par deux personnes, contrairement aux prescriptions statutaires. Finalement l'assemblée accepta une proposition de laisser assister aux assemblées, avec voix consultative seulement, une personne en plus de celle responsable.

Reviseurs des comptes. — C'est à MM. B. Resslin (Neuchâtel) et Torriani (Bulle) au'est revenu l'honneur de fonctionner comme tels; M. Mondez (Genève) est nommé suppléant.

Commission de conciliation. — Il s'agis
met d'Eussetter exclusiones de la continue comme telle s'agis
met d'Eussetter exclusiones de la continue comme suppléant.

Commission de conciliation. — Il s'agissait d'apporter quelques modifications à l'article 8 de la convention A.C.S.R.-A.L.S., concernant la constitution de cette commission, soit de prévoir la nomination d'un premier et d'un second suppléant, puis de déposer un acte officiel, signé par les comités et les membres de la commission de conciliation, au greffe du Tribunal de Genève, pour s'assurer la reconnaissance, par les tribunaux, des décisions prises par la dite commission. L'assemblée ne fit aucune objection à cette amélioration des rouages de la commission, qui a déjà fait ses preuves à différentes reprises, et nomma, comme membres: MM. Lavanchy et Louviot, puis, comme suppléants: MM. Hoffmann et Desponds. Commission de conciliation.

Le choix du président de la commission se porta derechef sur *Me W. Yung*, de Genève, qui a déjà rempli ces fonctions en 1932 et 1933.

et 1933. Et, après avoir autorisé son secrétaire-caissier à acheter une nouvelle machine à écrire, l'assemblée fut suspendue près de midit et demi seulement, pour reprendre à 14 heures.

C'est également avec plus de 30 minutes de retard que l'assemblée est de nouveau ouverte, l'après-midi.

La parole est au secrétaire, pour rapporter sur la question des droits d'auteurs. Voici, textuellement, ce que notre informateur nous a dit à ce sujet: «En entendant notre » secrétaire nous faire en phrases lapidaires toute l'apologie de cette question, je » me suis vraiment rendu compte que notre » Association avait beaucoup de bon (sic) et » que si chacun a dû défendre séparément son beefsteack contre la Sacem (sic), nous n'aurions jamais obtenu ce que M. ment son beefsteack contre la Sacem (sic),
nous n'aurions jamais obtenu ce que M.
Bech nous a fait obtenir ». Nous sommes
heureux de reproduire cette déclaration telle
qu'on nous l'a faite, sachant avec quel zèle
qu'on nous l'a faite, sachant avec quel zèle
inlassable, nous dirons même avec quel
acharnement, le secrétaire de l'Association
cinématographique suisse romande a toujours défendu les intérêts des membres dans
cette importante question, comme en toute
autre circonstance d'ailleurs. M. Bech, dont
nous connaissons la modestie, ne nous en
voudra certainement pas de relever ici les
justes mérites qui lui reviennent. Nous
avions déjà eu le plaisir de l'interviewer à
l'issue de l'audience du Tribunal fédéral, du
12 décembre dernier, audience à laquelle
nous assistions également et au cours de laquelle le sort des cinémas sonores fut réglé
dans le sens que l'on sait; il nous avait alors
déclaré ceci : «Heureusement que nous
avons affaire avec un directeur de la Sacem
avons affaire avec un directeur de la Sacem
avons affaire avec un directeur de la Sacem
avons affaire avec un directeur de la Sacem avons affaire avec un directeur de la Sacem dont non seulement la courtoisie et l'entregent sont l'apanage, mais qui connaît aussi parfaitement bien les conditions économiques de la Suisse et tout particulièrement les difficultés et les charges qui pèsent sur les épaules de nos exploitants; cela nous permettra certainement, en y mettant chacun la bonne volonté voulue, d'arriver à (Voir suite de l'article page 3.)

Schweizerischer Lichtspieltheater-Verband

Deutsche und italienische Schweiz

Kurzer Bericht über die ordentliche Generalversammlung vom Dienstag, den 20. März 1934, nachmittags 2 Uhr im Konferenzsaal des Bahnhofhuffet II. Kl. Zürich.

Anwesend und vertreten: 90 Aktivmit-

glieder und 5 Passivmitglieder.

Präsident Wyler begrüsst die Anwesenden und erklärt die diesjährige ordentliche Generalversammlung um 14.40 Uhr als eröffnet. Er richtet an die Versammelten die Bitte, sich in ihren Anträgen und die Bitte, sich in ihren Anträgen und Ausführungen kurz und sachlich zu fassen, damit eine korrekte Abwicklung der Traktandenliste gewährleistet ist und die auswärtigen Mitglieder nicht vor Schluss der Versammlung wegfahren müssen.

Wenger (Andermatt) beantragt, Traktandum 11 vorzuschieben an Stelle von

tandum 11 vorzuschieben an Stelle von Trakt, 9. Die Anwesenden gehen mit dieser Aenderung einig und sind auch im übri-gen mit der vorliegenden Traktandenliste einverstanden. Nachdem das Protokoll der ordentlicher

Generalversammlung vom 20. März 1933 unterm 12. Mai v. J. jedem Mitglied in Kopie zugestellt wurde, wird dasselbe ohne

Verlesung einstimmig genehmigt. Als Stimmenzähler werden die Herren Kaufmann (Zürich) und Hirt (Burgdorf)

Kaufmann (Zürich) und Hirt (Burgdorf) einstimmig gewählt.
Trakl. 4. Rechnungs- und Geschäftsbericht pro 1933. — Der allen Mitgliedern rechtzeitig mit der Einladung zur Generalversammlung zugestellte Rechnungs- und Geschäftsbericht, zu dem niemand das Wort ergreift, wird unter bester Verdankung an Vorstand und Sekretariat einstimmig genehmigt.
Trakl. 5. Bericht der Rechnungsrevisoren. — Fechter (Basel) verliest den Bericht über die mit Hrn. Zubler (Basel) gemeinsam durchgeführte Bücherrevision

gemeinsam durchgeführte Bücherrevision pro 1933, der mit der Empfehlung schliesst, die vorliegende Bilanz, Gewinnund Verlustrechnung zu genehmigen und dem Vorstand und dem Sekretär Entla

dem Vorstand und dem Sekretar Entla-stung zu erteilen.

Präsident Wyler verdankt den beiden bewährten Rechnungsrevisoren namens des Verbandes ihre grosse Arbeit in der Hoffnung, sie wieder für eine neue Amts-dauer zu gewinnen.

Auf Grund des vorliegenden Revisorden-besiehten wirdt dem Vertand eine den

Auf Grund des vorliegenden Revisoren-berichtes wird dem Vorstand und dem Sekretär einstimmig Décharge erteilt. Trakt. 6. Wahl des Vorstandes und des Präsidenten. — Präsident Wyler gibt be-kannt, dass der Vorstand sein Amt nieder-legt. In Anbetracht dessen, dass gegen-wärtig so wichtige Angelegenheiten zu be-handeln sind wie die Tantièmenfrage, Be-strebungen auf urheberrechtlichem Gebiet, Bekämpfung von Billetsteuer-Vorlagen strebungen auf urheberrechtlichem Gebiet, Bekämpfung von Billetsteuer-Vorlagen (Aargau, Basel, Zürich) etc. haben sich die einzelnen Vorstandskollegen bereit erklärt, eine Wiederwahl anzunehmen, wenn ihnen von Seiten der Mitglieder das Vertrauen wieder geschenkt wird. Es stehe der Versammlung aber frei, einen vollständig neuen Vorstand zu wählen. Nur mit Rücksicht darauf, dass den Verband gegenwärtig äusserst wichtige Fragen beschäftigen, habe sich der Vorstand nach reiflicher Ueberlegung zur Annahme einer event. Wiederwahl entschlossen, auch deshalb, weil neue Vorstandsmitglieder sich zuerst einarbeiten müssten. zuerst einarbeiten müssten.

Jenny-Fehr beantragt, den bisherigen Vorstand in corpore wieder zu wählen, dagegen 1-2 Vertreter der Landkinos hinzuzuwählen.

Affolter (Liestal) und Wenger (Ander matt) schlagen als weiteres Vorstandsmit-glied Hrn. Jenny-Fehr (Glarus) vor. Beutler (Brunnen) unterstützt diesen

Antrag.
Durch Handmehr wird der bisherige

Vorstand in globo einstimmig wiederge-wählt. Die Wahl von Hrn. Jenny-Fehr als weiteres Vorstandsmitglied vollzieht

als weiteres Vorstandsmitglied völlzieht sich ebenfalls einstimmig.

Als Präsident wird Herr Wyler von der Versammlung in offener Abstimmung einstimmig gewählt.

Präsident Wyler verdankt der Versammlung das dem Vorstand geschenkte Vertrauen und nimmt die Wahl als Präsident zum 15 Male an Er werde sich bemühen. zum 15. Male an. Er werde sich bemühen, alle Sitzungen des Vorstandes mitzuma-chen zu Nutz und Frommen des Verbandes

bandes.

Bestätigung des Sekretärs. — Präsident Wyler: Der Vorstand dürfe mit gutem Gewissen Sekretär Lang zur Wiederwahl empfehlen, denn er habe im vergangenen Jahre wieder eine grosse Bürde Arbeit bewältigt. Die ganze Tantième-Angelegenheit habe er eingehend bearbeitet und kenne sich aus wie kein Zweiter. Er glaube, dass sich die Mitglieder nur gratulieren können, Herr Lang als Sekretär zu haben. zu haben.

Fechter. Die Revisoren haben vielleicht recenter. Die Revisoren haben vielleicht von den Mitgliedern, die nicht im Vorstand sind, am meisten zu sehen Gelegenheit, was Sekretär Lang geleistet hat, was alles gesammelt, vorbereitet und geschrieben wird. Die Revisoren dürfen mit gutem

Gewissen vorschlagen, Sekretär Lang in seinem Amte zu bestätigen. In offener Abstimmung, während wel-cher der Sekretär das Versammlungslokal verlassen hat, wird Sekretär Lang ein-stimmig für eine weitere Amtsdauer wiedergewählt.

dergewant.

Sekretär Lang verdankt der Versammlung das ihm wieder geschenkte Vertrauen und verspricht, im neuen Jahre
sich wiederum zu bemühen, die Mitglieder zufriedenzustellen.

der zufriedenzustellen.

Waht der Rechnungsrevisoren. — Präsident Wyler hebt nochmals das Verdienst
der beiden Revisoren hervor und die
beiden Revisoren hervor und die

der beiden Revisoren hervor und die grosse Arbeit, die in der Revision selbst und dem Abfassen des Berichtes besteht. Die Versammlung bestätigt einstimmig die bisherigen Revisoren und Präsident Wyler verdankt ihnen namens des Ver-bandes die Wieder-Annahme.

Minimalpreisfestsetzung für Tonfilmprogramme (auszugsweise). — Ueber dieses Traktandum referiert Hr. Eberhardt
wie folgt: Die Verleiher haben unsere
wiederholten Ansuchen, den Minimalpreis
für Tonfilmprogramme zu reduzieren, kategorisch abgewiesen und in verschiedenen Versammlungen beschlossen, an den Fr. 100.— festzuhalten mit verschiedenen nicht 100.— festzuhalten mit verschiedenen nicht verständlichen Begründungen. Er habe persönlich mit vier Verleihern Rücksprache genommen, aber resultatlos, weil sie für die Not der Kleinkinos auf dem Lande kein Verständnis aufbringen. Es seien ihm 12-15 Plätze bekannt, deren durchschnitter. liche Wocheneinnahme kaum die Unko-sten decken. Auch wisse man, dass die Kopiekosten nicht mehr so hoch sind, die-Kopiekosten nicht mehr so hoch sind, dieses Argument ist also nicht mehr stiehses Argument ist also nicht mehr stiehaltig. Bevor der Vorstand weitere Schritte unternehme habe er auf Veranlassung einiger Mitglieder auf heute Vormittag eine Versammlung der Kleintheaterbesitzer einberufen, die eine Resolution gefasst hat, die eine Vereinbarung unter den Kleintheaterbesitzern vorsieht, welche an einer demnächstigen ausserord. Versammlung vorgelegt und unterzeichnet werden soll. Nach lebhafter Diskussion wurde die in der Vormittags-Sitzung der Kleintheaterbesitzer gefasste Resolution einstimmig sanktioniert. Die Versammlung erklärt sich damit in allen Teilen solidarisch. Trakt. 9. Tonfilmtantièmen, Tarifterungs-

Trakt. 9. Tonfilmtantièmen, Tarifierungs-basis, Vertragsentwurf. — Zur Orientie-rung in dieser Angelegenheit wird Sekre-

Association cinématographique suisse romande

(Suite de la première page)

des conditions favorables... contrairement à ce qui se présente avec les augmentations de patentes et de taxes irréfléchies et in-» sensées qu'on cherche à nous imposer un sensees qu'on enerche a nous imposer un peu partout... car il ne faut pas oublier qu'à force de la traire, la vache, qu'on prend à tort pour si bonne laitière, sera vite, très vite tarie!» Les espoirs de M. Bech, au sujet de la

Les espoirs de M. Bech, au sujet de la Sacem, se sont donc réalisés, à entendre notre informateur, qui nous a assuré être l'interprète de nombreux exploitants. Cela ne
nous étonne nullement d'ailleurs, car les
qualités que M. Bech s'est plu à reconnaître
si justement à M. Tarlet, directeur de la
Sacem, il les possède lui-même en plein;
aussi regrettons-nous d'autant plus — soit
dit en passant — le vote de l'assemblée au
sujet de l'amélioration des conditions de satire de son secrétaire, qui fournit un tralaire de son secrétaire, qui fournit un tra-vail qui mérite beaucoup plus — preuve en est ce qui précède — mais les républiques

est ce qui preceue — liais les lepatiques sont ingrates, vraiment! La convention qui va être signée entre la Sacem et les cinémas s'étendra à toute la Suisse, et l'Association de la Suisse allemande et italienne, dont nous sommes l'organe officiel, peut être heureuse de pouvoir pro-fiter des avantages que l'A.C.S.R. lui a pre-parés, raison pour laquelle son assemblée générale du 20 courant, à Zurich, sur la proposition de son comité, a accepté pour ainsi dire sans discussion les principes de l'entente avec la Sacem, principes que voici :

a) Les cinémas seront classés en sept ca-tégories, suivant qu'ils donnent 14 représentégories, suivant qu'ils donnent l'4 réprésen-tations par semaine, ou seulement 7 à 10, ou ne sont ouverts que pendant 5, 4, 3 ou 2 jours par semaine, ou seulement par inter-mittence. Pour chaque classe est prévu un taux différent, qui tient compte également de la qualité de membre ou non de l'une des deux associations cinématographiques suisses (allemande et romande). Les cinémas af-filiés à l'un de ces deux groupements béné-ficieront d'une réduction de 50 % sur le tarif normal... et c'est là un succès énorme pour les négociateurs de la convention future, né-gociateurs dont M. Bech, nous nous plai-

sons à le répéter, fut l'animateur. Ces tarifs normaux varient entre 2 fr. et 60 cent. par place-année; un prix forfaitaire

b) La convention entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1er juillet 1933, alors que la Sacem, si elle avait voulu se montrer in-transigeante, aurait pu exiger que les droits d'auteurs lui soient payés depuis le moment où chaque cinéma s'est installé en sonore. Comme elle l'a invoqué au cours des pour-parlers, elle ne saurait être rendue responsable des retards successifs apportés dans la signature de la convention, car il y a déjà plusieurs années que durent les transactions. Parmi ces motifs, qui portent plus spécialement sur l'époque du sonore, il faut signa-ler le double procès Sacem-Alhambra (Ge-nève), le procès Ufa-Gema (en Allemagne), l'arrêt du Tribunal fédéral concernant les disques de gramophones (dispensés du payement de droits d'auteurs), etc.

Pour ce qui concerne le payement de la première tranche des droits, allant du 1er juillet 1933 à fin juin 1934, la Sacem a ac-

cepté les plus larges concessions.

c) Comme autre avantage, les associations ont obtenu que dorénavant les agents-contrôleurs de la Sacem n'auront plus droit qu'à deux cartes de faveur par programmesemaine, alors que jusqu'à présent ils pouvaient disposer de trois places par jour. Cet-te décision est tout à fait normale, puisque musique des films sonores est enregistrée sur la pellicule et ne peut pas changer; elle n'a donc plus besoin d'être contrôlée à chaque instant.

d) La convention sera signée pour 3 ans et renouvelable d'année en année, sous ré-serve de pouvoir être modifiée ou même dénoncée avant ce délai, en cas de modification de la Convention de Berne ou de la loi fédérale ou de nouveaux arrêts des tribunaux supérieurs.

Des sanctions sont prévues pour les membres qui ne payeront pas régulièrement leurs droits d'auteurs (après rappels habi-tuels) dans ce sens qu'ils perdront les avan-tages qui leur sont réservés par la conven-tion (réduction de 50 % sur les tarifs normaux, etc.). De plus, une amende conventionnelle est prévue pour la non-observation de l'envoi régulier des listes de films à la Sacem (chaque mois), en cas de fausse dé-claration du nombre de places ou de représentations ou en cas de difficultés faites ux agents de la Sacem, etc.

f) Enfin, tenant compte des gros frais de

voyage, de déplacement et de ports que lui épargnera la convention globale, qui va s'é-tendre aux quelque 350 cinémas de toute la Suisse, et de l'appui que lui ont fourni les secrétariats des associations et qu'ils fourniront encore en la tenant constamm et qu'ils lui au courant des mutations et des modifications des conditions d'exploitation des ci-némas, la Sacem a accepté d'examiner la question d'une subvention à verser annuelquestion d'une subvention à verser ammer-lement à chaque association, aussi longtemps que durera la convention; cette question dépendra de la convention définitive. Se rendant à l'évidence que les pourpar-lers entre son secrétaire et la Sacem sont ar-

rivés au maximum des concessions possibles, de part et d'autre, l'assemblée généra-le de l'A.C.S.R. a adopté, après une très courte discussion et à l'unanimité, les principes de l'entente avec la Sacem. Le projet de convention sera définitivement mis au point entre M. Tarlet et les secrétaires,

¹ Ajoutons encore que ces cartes d'agents ne pourront pas être utilisées lors des «premières», ni le samedi et le dimanche.

avant d'être approuvé et signé définitivement par les comités des deux associations, qui ont reçu pleins-pouvoirs à cet effet.

Tribunal arbitral. — L'assemblée est mise au courant de l'attitude de la Métro-Goldau courant de l'attitude de la Metro-Goid-win-Mayer, qui, dans plusieurs cas, a violé la convention, attitude particulièrement sin-gulière dans deux conflits avec le Cinéma-Casino de Sierre et le Cinéma de Colombier, que cette maison de location a demandé de porter devant le tribunal arbitral, en dési-gnant d'emblée ses arbitres. Mais la M.-G.-M. ne s'est pas présentée devant le dit tribunal, préférant, après coup, confier la défense de ses intérêts aux tribunaux civils de Zurich. Comme il s'agit d'affaires d'une valeur infé-Comme il sagit daniares d'une valeur infe-rieure à 1000 fr., elles ne peuvent pas, aux termes des engagements conventionnels qui lient les deux associations contractantes (A.C.S.R. et A.L.S.) et leurs membres, être soustraites du tribunal arbitral, et la M.-Gr.M. doit donc demander le débouté de sa plainte devent les tribuseur syricheis.

devant les tribunaux zurichois.

L'assemblée prend acte de ces renseignements et s'en remet aux décisions de la Commission de conciliation, qui aura à s'occuper de ces cas de violation de la conven-

Le Cinéma « Gambrinus », au Locle, qui Le Cinéma « Gambrinus », au Locle, qui n'a pas tenu certains engagements, est à l'ordre du jour. Le comité, a l'appui de preu-ves irréfutables, propose de sévères sanc-tions. Mais différentes circonstances atténuantes ramènent l'assemblée à ne voter qu'une amende de 5 fr., sous réserve de sanctions plus fortes en cas de récidive.

Demande d'admission du Cinéma Métropole, Chaux-de-Fonds. — Cette affaire suscitait un intérêt tout particulier, du fait que ce cinéma ne remplit pas les conditions statutaires pour être admis sans autre dans l'association, mais bénéficie de cette particularité d'être encore le seul, en Suisse ro-mande, qui était déjà installé en « sonore » au moment de l'entrée en vigueur de la con-

vention.

Une circonstance fortuite vient compli-Une circonstance fortuite vient compliquer l'étude de ce cas. M. Richard qui, en sa qualité de membre de l'association par le quaer retunde de Ce cas. M. Mchand uh, en aqualité de membre de l'association par le Cinéma Eden de La Chaux-de-Fonds et d'exploitant du Métropole, comme administrateur de la toute récente société anonyme des cinémas Eden et Métropole, devait défendre cette cause devant l'assemblée, a été victime d'un accident en se rendant à Genève— à Lausanne, en visitant une construction, une grosse pierre lui est tombée sur le pied droit — et ne peut pas assister à résondre du fait qu'il a passé des films sous convention à un établissement non affilié à l'association, ceci malgré les avertissements réitérés du comité.

Une longue discussion s'engage sur la question de l'admission du Métropole, discussion tendant à tout mettre en œuvre pour pouvoir faire une exception en faveur de cet établissement, sans que cela préjudicie

cet établissement, sans que cela préjudicie

les prescriptions statutaires existantes, établissant la distinction entre un établissement « régulier » susceptible d'être admis dans l'association et un cinéma « non-régulier », dont l'admission est impossible. Il semble, en effet, que le fait d'avoir été installé en sonore avant l'entrée en vigueur de la convention et des statuts actuels doit pouvoir militer en faveur d'une exception, et le co-mité a été chargé de suivre au plus vite à cette affaire, que nous souhaitons vivement voir s'arranger dans le sens émis par l'as-semblée.

Quant aux sanctions à prendre contre M. Richard, elles seront votées par une prochaine assemblée générale, lorsqu'il sera guéri. Les sanctions contre les maisons de location qui ont laissé passer des films au « Métro-pole » avant de savoir s'il sera admis dans l'A.C.S.R., sont affaire de la commission de

conciliation.

Nouveaux cinémas. Le comité de l'A.C.S.R. s'est inquiété du nombre croissant des cinémas, alors que les affaires vont déjà si mal et que les charges augmentent, tandis que les recettes baissent. Il a décidé, sur la demande du groupement des cinémas vaudois, dûment constituté dans le cadre de l'A.C.S.R. et membre de la Chambre vau-doise du commerce, de tenter une démarche en hauts lieux, pour tâcher d'arriver à éviter de nouvelles concurrences. Ces démar-ches, se basant sur les arrêtés fédéraux per-mettant au Conseil fédéral de décréter la limitation de certains commerces, seront fai-tes de concert avec l'Association de la Suisse allemande. Un projet de requête a été présenté à l'assemblée, et nous croyons savoir qu'il a été accepté.

Prix minimum des films. — Il paraît que

les loueurs ont fixé un prix minimum pour la location des films, prix qui non seulement est exagéré pour les petites exploitations mais en contradiction avec un article de la convention qui lie les exploitants romands et les loueurs, et aux termes duquel le mar-ché des films « doit rester libre ». Le comité de l'A.C.S.R., estimant que certains de ses membres sont lésés par cette décision, a prié l'Association des Loueurs d'y renoncer. Une entrevue entre les deux comités réglera ce petit différend.

petit différend.

Désignation d'une personne responsable par cinéma. — C'est sur l'insistance du secrétaire de l'A.C.S.R. que cette proposition est soumise au vote de l'assemblée, qui en accepte le principe. Elle permettra d'éviter le retour de faits tels que la location de films deux presonnes différentes exploitant soià deux personnes différentes exploitant soidisant la même salle, mais dont l'une est dû-ment inscrite à l'A.C.S.R. et reconnue par cette association, tandis que ce n'est pas le cas pour l'autre. Donc, il ne suffira plus que la salle soit inscrite comme membre, mais, pour chacune d'elle, il faudra désigner une personne responsable (physique ou morale), qui figurera dans la liste des membres. Réélection du secrétaire-caissier. — C'est

Monopol Films A. G., Zürich

Zum neuesten Harry PIEL-Film

MASKE WELT OHNE

schreibt die Presse

"Wieder einmal ein echter Harry Piel-Film !" "Eine filmische Sensation !" "Beifallsstürme"

"Ein umjubelter Erfolg"

In den Hauptrollen
HARRY PIEL und OLGA TSCHECHOVA

ANNY ONDRA, der Kobold der Fröhlichkeit, in

"DIE TOLLE LU" Ein bezauberndes Lustspiel voll Witz und Würze. Regie : Karl Lamac.

C. CONRADTY'S KINO-Kohlen ,, NORIS-HS'

GERINGER ABBRAND VOLLKOMMENES KINOMARKE NORIS «HS» VERKAUF DURCH: CECE-ZÜRICH Stampfembachstr. 67 Telephon 41.071 GRAPHITWERK A.-G.

Der grosse Erfolg in Zürich und Basel :

Wenn du jung bist, gehört dir die Welt...

Josef SCHMIDT

WEISSMANN - EMELKA - TONFILM, ZÜRICH

Le plus grand film de la production mondiale

es

Réalisation : Raymond Bernard

PRODUCTION PATHÉ-NATAN

Harry Baur Charles Vanel Henry Krauss

Charles Dullin Max Dearly Jean Servais

Principaux Interprètes Florelle Josseline Gaël Marg. Moreno

Gaby Triquet Orane Demazis Etc. etc.

Sortie octobre 1934

Monopole Pathé Films S. A. GENÈVE

à dessein que le Comité attendit la fin de l'assemblée pour passer à ce tractanda, non seulement pour avoir l'occasion de remercier derechef M. Bech pour toute la peine qu'il se donne, mais aussi pour pouvoir lui prouver d'une façon plus tangible la reconnaissance de l'association. La réélection de M. Bech, comme secrétaire-caissier, fut approuvée par acclamations... et pour tout potage le comité proposa de lui allouer une gratification de 500 fr. (contre 1000 fr. l'an dernier); il se basa pour cela sur le fait oue le bénéfice n'était pas suffisant pour poudernier); il se basa pour cela sur le fait due le bénétice n'était pas suffisant pour pou-voir faire plus. Le secrétaire se retira pour laisser l'assemblée délibérer plus facilement sur les propositions du comité. Ceux qui ont eu l'occasion de voir à l'œuvre le secrétai-re-caissier de l'association proposèrent im-médiatement de porter la gratification à 1000 fr. et d'augmenter de 100 fr. par mois son traitement. Malheureusement ces pro-positions d'endempérat à le mavagis aumeur mediatement de porter la gratification a 1000 fr. et d'augmenter de 100 fr. par mois son traitement. Malheureusement ces propositions s'achoppèrent à la mauvaise humeur de certains exploitants qui, mettant en parallèle la moins-value du rendement de leur affaire due à la crise, avec le salaire du secrétaire — en laissant totalement de côté le travail qu'il fournit et les services qu'il a rendus à l'association et à ses membres — s'opposèrent à de telles augmentations. Il fut finalement décidé d'accorder 500 fr. de gratification et 50 fr. d'augmentation par mois à M. Bech. Celui-ci, mis au courant de ces décisions, remercia l'assemblée des nouvelles preuves de confiance et d'estime qu'elle venait de lui voter, en estimant toutefois qu'elles ne répondaient pas au gros effort qu'il a di fournir et ne cadraient pas avec les conditions de son collègue de la Suisse allemande (dont l'association compte le même nombre de membres que l'A.C.S.R.), qui est payé le double et est secondé par une sténodactylo. Il déclara que, dans ces conditions il ne pourrait plus s'occuper, à bien plaire et sans rémunération spéciale, comme il l'a fait depuis deux ans, des travaux des groupements cantonaux et locaux, qui ne sont pas compris dans ses fonctions officielles, mais qu'il n'en continuerait pas moins à faire tout son devoir et rien que son devoir. Ces déclarations catégoriques, mais parfaitement justifiées, confondirent les auteurs des interventions de tout à l'heure, et furent energistrées aux applaudissements de ceux qui avaient défendu la cause du secrétaire.

Nous sommes les premiers à regretter que l'assemblée, fatiguée par les longues délibé-

avaient defendu la cause du secretaire.

Nous sommes les premiers à regretter que l'assemblée, fatiguée par les longues délibérations de toute la journée, se soit laissée entraîner dans le sillage de quelques « ronchonneurs par habitude », et nous sommes certains que M. Bech ne tardera pas à obteviale la international de la companyation de la companyati certains que M. Bech ne tardera pas à obterie la juste rémunération de ses peines, de l'intérêt et du dévouement qu'il porte à l'A.C.S.R. qui lui doit son rapide développement et sa prospérité, ainsi que l'estime qu'elle a acquise en si peu de temps de la part des diverses autorités avec lesquelles elle est déjà entrée en relations. C'est en parfaite comaissance de cause que nous faisons ces déclarations et que nous nous associons aux succès moraux, sinon matériels, de M. Bech. M. Bech

La *prochaine assemblée* aura lieu de nou-eau à Genève, ainsi en décida le vote de

l'assemblée.
L'assemblée fut levée vers 18 h.

La présentation des "Misérables" à Genève

Vendredi 23 mars, dès 10 h., a eu lieu au ci-néma Rialto, à Genève, la présentation des Mi-sérables ou plutôt d'Une tempête sous un crâne, le premier des trois films tirés de l'œuvre ma-gistrale de Victor Hugo. Disons-le d'emblée, l'on serantes ou pitut d'ûne tempete sous in éraine, le premier des trois films tirés de l'œuvre magistrale de Victor Hugo. Disons-le d'emblée, l'on peut prédire à cette production un retentissant succès. Tout en étant d'un vif intérêt artistique, elle est cependant capable de plaire au gros public, tant son action est attachante et bien réalisée par un metteur en scéne aussi qualifié que Raymond Bernard. Après deux heures de projection, l'on se trouve quelque peu écrasé par cette évocation remarquable d'une belle page de vie, aussi peu moderne que possible, et dont l'élévation nous sort d'une quantité vraiment trop forte de sombres médiocrités. Les Misérables, film de grande valeur, réhabiliteront le cinéma aux yeux d'un nombreux public qui s'en désintéressait de plus en plus.

Ce premier épisode nous présente Jean Valjean — incarné avec un beau talent par Harry Baur — quittant son passé de forçat brutal pour devenir le brave et très aimé M. Madeleine, maire de Montreuil-sur-Mer. Voici Mgr Myriel, le véritable sauveur de Valjean, Fantine et la terrible fatalité l'accablant jusqu'à son dernier soupir, Cosette, victime des terribles Thénardiers, Javert, le policier animé d'un zèle cruel, et le procès Champmathieu, sans longueur parce que meublé d'incidénts pittoresques. Laissant Jean Valjean s'évader de ses éternels bourreaux, le procès Champmathieu, sans longueur parce que meublé d'incidénts pittoresques. Laissant Jean Valjean s'évader de ses éternels bourreaux, le spectateur n'a plus qu'un désir; voir les deux films suivants avec l'espoir que «cela finira bien» et que son héros aura enfin la récompense de sa merveilleuse réhabilitation.

Mais laissons pour aujourd'hui cette magnifique réussite du cinéma français, quitte à y revenir l'automne prochain au moment où elle passera sur nos écrans. Félicitions d'ores et déjà la maison Pathé-Natan de sa splendide production.

Pour nous remettre des saines émotions pro-curées par leur film, les aimables dirigeants du Monopole Pathé, MM. Moreau et Monnier, fort bien secondés par MM. Grossfeld et Chocquard, convièrent leurs invités à un excellent banquet, servi dans les salons du Restaurant du Nord. En voici le menu :

Hors-d'œuvre
Jambon de Parme - Paté Maison
Filet de Sole Marquery
Volatile rôtie a la broche
Pommes croquettes
Salade
Poires glacees Hélène
acc
Cafe Liqueurs

Cafe Liqueurs

Parmi les assistants nous avons remarqué la présence de MM, Gammeter, Moreau, Parietti et Mile, Gerber et Mme, Torrianni, Linder, Lavanehy, Monnier, Dr Brum, Allenbach, Bouché, Augsburger, Hennard, Walser, Mayor, Rosenkranz. Wacht let Mme, Grossfeld, Louviot et Mme, Arbel, Mme Guise, Mme Loth, MM. Muller et Mme, Monod et Mme, Monod junior, Rouvenaz, Hipleh, Sauty, Me Baatard, MM. Kurth, Frutschi, Bech, Marchand, Cornaz, Hoffmann et Mme, Mondez, Bechat, senior et junior, Maltre, Chocquard, Chatelain, Bersot, sans oublier notre excellent confrère Georges Verdaine.

Au dessert, M. Moreau eut quelques paroles fort aimables pour ses invités, et salua particu-

lièrement la présence de MM. Gammeter et Parietti, qui passèrent déjà dans leur salle les deux premières versions des Misérables, films muets, avec Henry Krauss et Gabriel Gabrie dans les rôles de Jean Valjean. M. Parietti lui répondit en rappelant les immenses succès remportés par les deux Misérables muets et est persuadé qu'il en sera de même pour le troisième. Quant à M. Gammeter, il nous ramben en 1908, où Fleurier vit ses débuts dans le cinéma. Cette localité eut la première l'idée d'interdire l'accès des enfants aux cinémas, de même, elle fut la première à parler des taxes de 15 %. En outre, elle avait une taxe dite de y pompier y où le « pompier » était naturellement toujours invisible. Puis M. Gammeter réjouit ses auditeurs avec son histoire de la censure faite... par un marchand de vin! Enfin M. Mondez se tailla un immense succès dans son répertoire d'histoire marseillaises. Et l'on se sépara avec un excellent souvenir de plus.

Contre les 15 %

L'Association des intérêts de Lausanne a tenu L'Association des intérêts de Lausanne a tenu mercredi soir 14 mars une réunion, groupant divers intéressés, dans le but d'étudier le gros problème pendant de la création d'une taxe cantonale de 15 % sur les spectacles et manifestations publiques, taxe de nature à toucher sérieusement certaines sociétés, entreprises et organisations, sans omettre notre tourisme en général, nouvelle taxe prévue dans le projet de loi sur l'assistance publique et la protection de l'enfance du canton de Vaud Au début de la réunion. M. L. Bourzeois, dé-

du canton de Vaud

Au début de la réunion, M. L. Bourgeois, député, ancien municipal, présenta tout d'abord un
exposé fort complet et un historique de l'ensemble du sujet. L'orateur, qui se déclara d'accord
en principe avec le projet du Grand Conseil, reconnaît cependant que certains points financiers
de la loi sont susceptibles d'être discutés. A cet
égard, quelques villes — Lausanne, Montreux,
Vevey, en particulier — ne manqueraient pas
d'être fort touchées en cas d'acceptation du projet de loi. et de loi.

Les charges financières des communes vaudoi-

ses ont provoqué — en faveur de l'assistance — de multiples requêtes. En 1931, la taxe actuelle de 10 % sur les divertissements rapportà à Lausanne la somme de 298.000 fr. Le projet nouveau de 15 % permettrait à l'Etat et aux communes de partager le bénéfice acquis. Mais l'augmentation du pour cent demande une étude aprofondire en ce qui touche aux répercussions profondie en ce qui touche aux répercussions immédiates, dans leur cadre financier, de cette initiative

immédiates, dans leur cadre financier, de cette initiative.

Dans la discussion qui suivit, M. Gamboni, député, estime qu'en augmentant encore le pour cent de la taxe, on risque fort de créer pour les entreprises de spectacles de grosses difficultés économiques. En outre, la mauvaise lumeur du public se fera aussi sentir, soit en ville, soit à la campagne. Enfin, une telle loi causerait économiquement de gros désavantages. De son côté, Me Rey-Willer, ancien vice-président de l'Association des loueurs de Films en Suisse, souligna les raisons pour lesquelles le projet en cause atteindrait durement soit les enreprises commerciales, périodiques, soit touts les organisations de spectacles, artistiques, sportives ou autres, aussi l'orateur insistet-il pour que le contribuable ne soit pas à nouveau chargé par une taxe supérieure à celle connue aujourd'hui, c'est-à-dire à celle de 10 %.

M. Jacques Béranger, directeur du Théâtre municipal, rappela que les organisateurs de spectacles doivent payer, en plus de la taxe dite de police, des taxes de droits d'auteur, importantes selon les circonstances. Il y a donc lieu de ne pas aggraver encore la situation. Et M. Béranger de citer l'exemple de Genève, où la taxe abusive des spectacles est très préjudiciable à plus d'un titre. Au nom de la branche cinématogra-

ger de citer l'exemple de Genève, où la taxe abu-sive des spectacles est très préjudiciable à plus d'un titre. Au nom de la branche cinématogra-phique, M le Dr Brum dit aussi les nombreuses raisons pour lesquelles il sied absolument de maintenir le «statu quo» dans ce domaine im-portant de la taxe sur les divertissements. Finalement, l'assemblée vota une résolution de-mandant une modification du projet de loi sur l'assistance publique, en ce sens que la nouvelle taxe de 15 % prévue sur les spectacles est re-connue préjudiciable à tous les points de vue, at-tirant l'attention des autorités sur l'importance de cette question et chargeant l'Association des intérêts de Lausanne de poursuivre activement l'étude du projet.

Avec les grands films français :

CETTE NUIT-LA FANATISME POUR ETRE AIMÉ

René STEFFEN, Corcelles ALBA FILMS

(NEUCHATEL)

Tél. 72.92

ne manquez pas...



Radio-Ciné A: Téléphone 53,317

nu comme un Ver avec Georges Million

Don Quichotte

avec CHALIAPINE et DOPUIIIO Aventures du Roi Pausole

avec Armand Bernard et André Berley

Maurin des Maures

UCCUpe-toi d'Amélie avec Renée Bartout et Jean Weber

Les 28 jours de Clairette

avec Armand Bernard et Mireille

CE SONT DE SURS SUCCÈS A RECETTES!

Notre nouvelle production vous réserve une agréable surprise

DE GRANDS FILMS! DE SURS GARANTS DE RECETTES!



La Grande Muraille

Grande dame d'un iour avec Warren William, May Robson et Guy Kibbée

Un rêve à deux Claudette Colbert et Edmund Lowe

Rex, le roi des chevaux sauvages - Au dessus des nuages

4 productions Jack Holt, 12 productions Buck Jones, 12 productions Tim Mc Coy La série complète des Silly Symphonies, Scrappy, Krazzy Kat et Mickey Mouse

> CINFILM S.A. 5, place de la Fusterie GENÈVE Téléphone 54.933

A BUDAPEST LEDERNIER FILM DE GARBO

sont les œuvres représentatives de la prochaine production

METRO-GOLDWYN-MAYER